

**Cour d'Appel de Toulouse
Tribunal de Grande Instance de Toulouse**

Parquet du procureur de la République
Service : Pôle pénal général

N° Parquet : 13071000004

N° téléphone : 0561337000
N° télécopie : 0561337576

Monsieur LABORIE André
2 rue de la Forge
31650 ST ORENS DE GAMEVILLE

plainte/dénonciation en date du 9 mars 2013 de la
contre X...

Faits : Autre faux en écriture publique et authentique / Déention / Usage.

Avis de classement

[L'examen de cette procédure ne justifie pas de poursuite pénale au motif que :

les faits dont vous vous êtes plaint ne sont pas punis par la loi.]

Vous pouvez contester cette décision de classement en adressant un courrier motivé et accompagné d'une copie du présent avis de classement au procureur général près la cour d'appel.

Vous avez également la possibilité de passer outre ma décision en poursuivant vous-même la procédure soit au travers :

DU PROCES PÉNAL :

- en saisissant la juridiction compétente par voie de citation directe ;
Vous devez demander à un huissier de faire convoquer votre adversaire devant le tribunal. Si vous avez recours à l'assistance d'un avocat, c'est lui qui prendra contact avec l'huissier.
- ou en demandant l'ouverture d'une information par le biais d'une constitution de partie civile devant le doyen des juges d'instruction.

Dans ce cas, il vous sera demandé de verser une somme fixée par le juge d'instruction en garantie du paiement de l'amende civile susceptible d'être prononcée si votre constitution de partie civile est jugée abusive ou dilatoire.

DU PROCES CIVIL

Demandez à un huissier de convoquer votre adversaire devant le tribunal civil pour lui réclamer le paiement de dommages et intérêts.

Si vous entendez réclamer des dommages et intérêts dont le montant est inférieur ou égal à 4000 euro, vous devez porter l'affaire devant la juridiction de proximité du domicile de votre adversaire.

Si vous entendez réclamer des dommages et intérêts dont le montant est compris entre 4000 et 10000 euro, vous devez porter l'affaire devant le tribunal d'instance du domicile de votre adversaire.